

RÉUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2<sup>DE</sup> :

# **NOUVEAU LYCÉE**

Voies générale et technologique



# **SOMMAIRE**

- Le nouveau lycée
- La voie générale
- La voie technologique
- L'orientation en classe de seconde



# LE NOUVEAU LYCÉE

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
  - Un temps dédié à l'orientation en 2<sup>de</sup>, en 1<sup>re</sup> et en terminale
  - Deux professeurs principaux en terminale
  - La suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
  - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
  - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.





# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

■ En seconde GT : tronc commun + accompagnement personnalisé (AP)

■ En **première** : tronc commun + 3 spécialités + AP (+ options)

■ En terminale : tronc commun + 2 spécialités + AP (+ options)





# APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :

■ Vers une série de la voie technologique

ou

■ En voie générale, auquel cas il choisit ses enseignements de spécialité pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe





# Voie générale

La première et la terminale



## Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h/-:	: -/4h:
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	<b>3</b> h	<b>3</b> h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	: 18 h/an :	: 18 h/an :
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	: 4 h :
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	<b>2</b> h	<b>2</b> h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	: 2 h :	: 2 h :
	<b>16</b> h	15 h 30

## Enseignements optionnels

- Un enseignement en première Deux enseignements possibles en terminale
- Libre choix



## Enseignements de spécialité

	Au choix <b>3</b> spécialités	Au choix <b>2</b> spécialités	
	Première	Terminale	
ARTS	. 4 h :	: 6 h :	
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h	
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	<b>6</b> h	
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h	
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	<b>6</b> h	
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h	
MATHÉMATIQUES	4 h	<b>6</b> h	
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h	
PHYSIQUE CHIMIE	: 4 h :	: 6 h	
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	: 4 h :	: 6 h :	
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **	
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	· 6 h	
	<b>12</b> h	12 h	

<sup>\*</sup> Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

<sup>\*\*</sup> Avec un complément de 2 h en physique



# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des enseignements de spécialité.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale (6h hebdomadaires par spécialité)





# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi les suivants :
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de la Vie et de la Terre
  - Sciences économiques et sociales
  - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
  - Humanités, littérature et philosophie
  - Langues, littératures et cultures étrangères
  - Numérique et sciences informatiques
  - Sciences de l'ingénieur
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
  - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
- Les lycées offrant aujourd'hui les trois séries ES, L et S devraient pouvoir offrir au moins les sept premiers de ces douze enseignements de spécialité.
- L'implantation des enseignements de spécialité les moins courants tient compte de l'offre actuelle des établissements







- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances ou compléter son profil :
  - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel parmi :
    - Langue vivante (italien)
    - Arts (musique)
    - Éducation physique et sportive
    - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option)
  - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
    - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
    - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité
       « mathématiques » en terminale
    - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale







# Voie technologique

La première et la terminale





### Toutes les séries\* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	- :
PHILOSOPHIE		2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	: 1 h 30 :	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	<b>4</b> h	<b>4</b> h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	: 2 h :	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	: 3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h/an	: 18 h/an:

<sup>\*</sup> Sauf TDM et STAV

## Enseignements optionnels

Au choix en fonction de la série

## Enseignements de spécialité

	3 spécialités Premie	ère	2 spécialités	Terminale	
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	- sciences de gestion et numérique - management - droit et économie		- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion - droit et économie		
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	- physique chimie pour la santé - biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales		- chimie, biologie et physiopathologie humaines - sciences et techniques sanitaires et sociales		
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	<ul> <li>enseignement scientifiqu alimentation-environnen</li> <li>sciences et technologies culinaires et des services</li> <li>économie, gestion hôtelië</li> </ul>	nent s	- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement - économie, gestion hôtelière		
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	innovation technologique     ingénierie et développem durable     physique chimie et mathématiques		- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi: architecture et construction énergies et environnement; innovation technologique et éco-conception; systèmes d'information et numérique - physique chimie et mathématiques		
TMD Techniques de la musique et de la danse	- option instrument - option danse		- option instrument - option danse (Rénovation en cours)		
STL Sciences et technologies de laboratoire	<ul> <li>physique chimie et mathé</li> <li>biochimie biologie</li> <li>biotechnologie ou science</li> <li>physiques et chimiques</li> <li>en laboratoire</li> </ul>		physique chimie et mathématiques     biochimie biologie biotechnologie     ou sciences physiques et chimiques     en laboratoire		
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	- physique chimie - outils et langages numéri - design et métiers d'art	iques	- analyse et méthodes en design - conception et création en design et métiers d'art		

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (Dans les lycées d'enseignement général

et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques )



POUR L'ÉCOLE **DE LA CONFIANCE** 



# A LA RENTRÉE 2019:

# L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A: Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG: Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

# Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR)
- Arts
- Education physique et sportive







# L'orientation en 2<sup>de</sup> générale et technologique



# **CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION**

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation; ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'aide au choix d'orientation.
- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.
- Afin de fournir aux élèves une information fiable et approfondie sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'ONISEP a mis en ligne une plateforme de ressources :

www.secondespremieres2019-2020.fr







# AU 2<sup>E</sup> TRIMESTRE EN SECONDE

- Au mois de janvier 2020, chaque lycée informera les élèves et les familles des enseignements de spécialité qui seront disponibles au sein de l'établissement.
- ■À la fin du deuxième trimestre, chaque élève devra formuler des **souhaits d'orientation** grâce à la « fiche dialogue » renseignée par les parents, qui sera le support des échanges entre la famille et l'établissement. Cette année, cette fiche est dématérialisée (accès par les télé services).





# LES CHOIX POUR LES VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Pour la voie générale, au 2ème trimestre, chaque élève devra indiquer 4 enseignements de spécialité\* qui l'intéressent pour la classe de 1re
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces pistes font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au choix de 3 spécialités pour la classe de 1<sup>re</sup>.
- Pour la voie technologique, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

<sup>\*</sup> voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.



